

# INSTITUT MONTAIGNE



Espace de réflexion, libre et indépendant de toute contrainte politique et économique, l'Institut Montaigne s'articule autour de groupes de travail, réunissant des représentants de la société civile (intellectuels, universitaires, experts, responsables d'entreprises, personnalités qualifiées, etc.).

Très actif sur les questions portant sur l'efficacité de l'action publique, la cohésion sociale et la compétitivité de notre économie, l'Institut élabore et diffuse des propositions concrètes de long terme. Ces propositions résultent d'une méthode d'analyse rigoureuse et critique, s'appuyant notamment sur l'étude d'expériences étrangères pertinentes.

Association à but non lucratif, l'Institut vit et se développe grâce au seul soutien de ses adhérents. Il ne reçoit aucune subvention publique.

## BULLETIN D'ADHÉSION 2021 MEMBRE ASSOCIÉ

*A compléter intégralement, même si vous étiez adhérent(e) l'année dernière*

Je souhaite soutenir l'Institut Montaigne en qualité de Membre Associé

M.       Mme.

Nom : .....

Adhésion

Prénom : .....

Renouvellement

### Coordonnées

**Merci de bien vouloir indiquer l'adresse personnelle ou l'adresse professionnelle à laquelle vous souhaitez recevoir la correspondance de l'Institut Montaigne (cocher la case souhaitée)**

Adresse personnelle

Adresse : .....

Complément d'adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Adresse professionnelle

Fonction : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

Complément d'adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....



## Montant des cotisations 2021 :

- 500 € pour les cotisations de soutien, soit 170 € après réduction d'impôt\*
- 150 € pour les cotisations simples, soit 51 € après réduction d'impôt\*
- 50 € pour les étudiants de moins de 26 ans, soit 17€ après réduction d'impôt\*

\* Les particuliers bénéficient, au titre de l'impôt sur le revenu, d'une réduction d'impôt de 66% de leurs versements, dans la limite de 20% du revenu imposable (report possible pendant 5 ans).

Les entreprises bénéficient d'une réduction d'impôt de 60% à imputer directement sur l'IS (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5% du chiffre d'affaires H.T. (report possible pendant 5 ans). Un reçu fiscal est délivré par l'Institut.

## Règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'Institut Montaigne

### Données personnelles

#### 1.1. Données Personnelles :

Les données personnelles vous concernant pouvant être collectées dans le cadre du présent bulletin d'adhésion sont votre civilité, vos nom et prénom, votre adresse personnelle et/ou professionnelle, votre fonction professionnelle, l'organisme au sein duquel la fonction professionnelle est exercée, votre numéro de téléphone personnel ou professionnel, votre adresse e-mail personnelle ou professionnelle, votre numéro de fax personnel ou professionnel et les coordonnées bancaires figurant sur votre chèque d'adhésion (ci-après ensemble dénommées les « Données Personnelles »).

Le responsable de traitement des Données Personnelles est l'INSTITUT MONTAIGNE, Association dont le siège social se situe, 59, rue La Boétie à Paris (75008) - SIRET : 44492031800045 – Tél. : 01.53.89.05.60.

Les Données sont recueillies et traitées dans la plus stricte confidentialité, conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés (« Loi Informatique et Libertés ») et du Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (« RGPD »).

Elles sont conservées pour la durée nécessaire à la gestion de votre adhésion.

#### 1.2. Utilisation des Données Personnelles :

Les Données Personnelles ont pour base juridique l'exécution du contrat d'adhésion et sont principalement utilisées par l'INSTITUT MONTAIGNE aux fins de gestion de cette adhésion.

#### 1.3. Partage de Données Personnelles avec des tiers :

Les Données Personnelles recueillies sont uniquement destinées au personnel habilité du service chargé de la relation avec les adhérents.

#### 1.4. Mise en œuvre de vos droits :

Vous avez la possibilité, en écrivant à l'adresse électronique suivante : [info@institutmontaigne.org](mailto:info@institutmontaigne.org), :

- d'exercer un droit d'accès, afin de connaître les Données Personnelles vous concernant ainsi que les informations mentionnées à l'article 15 du RGPD ;
- de demander à ce que les Données Personnelles vous concernant, qui seraient inexactes ou incomplètes, soient rectifiées ;
- de demander à ce que les Données Personnelles vous concernant soient effacées dans les conditions prévues à l'article 17 du RGPD ;
- de demander la limitation des Données Personnelles vous concernant dans les conditions prévues à l'article 18 du RGPD ;
- d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Pour des raisons de sécurité et éviter toute demande frauduleuse, l'INSTITUT MONTAIGNE se réserve la possibilité de vous demander un justificatif d'identité pour exercer ces droits. Après traitement de la demande, ce justificatif sera détruit.

#### 1.5. Caractère obligatoire des Données Personnelles :

Les Données Personnelles doivent obligatoirement être renseignées. A défaut, la demande d'adhésion ne pourra être prise en compte.

#### 1.6. Sécurité et confidentialité :

L'INSTITUT MONTAIGNE met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques afin de protéger les Données Personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés.